

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00151

REFORME VEHICULES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170413-D20170015110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

REFORME VEHICULES

Il est proposé la réforme de véhicules mis à disposition de la STAS pour l'exploitation du réseau et, qui, compte tenu de leur ancienneté et de leur état de vétusté, n'ont aucune valeur commerciale et sont hors de service.

Il s'agit des véhicules listés en annexe.

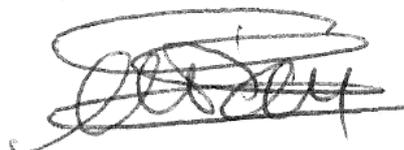
Dans la mesure du possible, ces véhicules pourraient faire l'objet de récupération au titre de pièces détachées pour être détruits par la suite ou éventuellement rétrocédés à une entreprise de ferrailage.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise la réforme des véhicules identifiés dans l'annexe ci-jointe,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces permettant la résolution satisfaisante de cette affaire.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU